

Montreuil,
le vendredi 4 février 2022

Émetteur : Institut 4.10 : Karine Ledru - kledru@institutquatredix.fr, UcanSS : Driss Alem - dalem@ucanSS.fr

Objet : Dispositif de formation « Chef de projet Responsabilité Sociétale des Organisations »

Madame, Monsieur le Directeur,

J'ai le plaisir de vous informer que l'UcanSS propose, en partenariat avec les Caisses nationales et l'Institut 4.10, le déploiement du nouveau parcours de formation interbranche intitulé « Chef de projet Responsabilité Sociétale des Organisations » (RSO).

I - FINALITÉ DU PARCOURS DE FORMATION

En 2020 la Sécurité sociale a choisi de donner une nouvelle dimension à son engagement en développant le premier référentiel de sa démarche RSO.

En cohérence avec les domaines d'action de l'ISO 26 000 et les Objectifs du développement durable de l'Onu, le Référentiel RSO de la Sécurité sociale fait désormais évoluer le métier de Chef de projet développement durable vers celui de Chef de projet RSO.

Par conséquent, la création d'un parcours de formation vient soutenir cette ambition en donnant les moyens aux acteurs concernés de répondre aux cinq engagements du Référentiel RSO mais également d'être en capacité d'ériger les fondements d'une stratégie RSO de manière opérationnelle.

II - PARCOURS DE FORMATION

Il se compose de deux modules :

A. Un premier module d'acculturation portant sur les fondamentaux de la RSO à la Sécurité sociale dont le fil rouge est le référentiel RSO. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs de la RSO. Il permet de bien identifier le sujet, ses impacts, ses acteurs et son cadre d'application au sein de l'Institution. Il est un pré-requis dans le parcours.

Ce module, prérequis obligatoire pour le module en présentiel, vise notamment à :

- Acculturer les apprenants aux fondamentaux de la RSO ;
- Comprendre et mettre en œuvre les 5 engagements ;
- Expliquer le nouveau référentiel (enjeux, axes, impacts métiers, acteurs, etc....) ;
- Décrire les fonctionnalités des outils en présence ;
- Décrire les activités du chef de projet.



B. Un second module d'accompagnement, des chefs de projets dans leurs missions en cohérence avec la mise en place d'un nouveau référentiel RSO ; colonne vertébrale de la RSO au sein de la Sécurité sociale. C'est une formation-action.

Ce module a pour objectif de :

- Consolider les fondamentaux acquis lors du module « Acculturation ».
- Dérouler un plan d'action depuis l'étude de faisabilité jusqu'à l'évaluation du déploiement en passant par toutes les phases du projet y compris la communication.

III - DURÉE ET MODALITÉ DE DÉPLOIEMENT

Le premier module est d'une durée estimative d'une heure. Il est à distance et est accessible via la plate-forme Syfadis du domaine de l'Institut 4.10.

Le second module est d'une durée de 2 jours. Il est déployé en présentiel. Compte tenu du contexte sanitaire les modalités d'organisation sont les suivantes :

- Formation en distanciel via TEAMS.

Ou

- En présentiel pour les sessions organisées en intra ou lorsque le distanciel n'est pas possible pour les sessions inter organismes.

IV - PUBLIC CONCERNE

Plusieurs profils d'agents agissent dans le domaine de la RSO. Leur dénomination est variée : référents, coordinateurs, chef de projets, assistants, gestionnaires, chargés de projets, etc.

Le module à distance, s'inscrit dans le cadre de l'acculturation des agents aux principes fondamentaux de la RSO et au référentiel RSO de la Sécurité Sociale. Il s'adresse donc à un large public de salariés de la Sécurité sociale impliqués plus ou moins directement dans sa mise en œuvre.

Le module en présentiel a une visée plus opérationnelle et s'adresse plus particulièrement aux chefs de projet RSO pour leur permettre d'inscrire leurs actions dans le cadre du référentiel RSO de la Sécurité sociale et mettre en place un plan d'actions.

IV - COÛT ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Les coûts pédagogiques des modules sont de 105€ pour le module à distance et 455 € pour celui en présentiel par participant.

Ce coût du module en présentiel ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des stagiaires.

Seul le module en présentiel bénéficie de la prise en charge financière à hauteur de 20% au titre du plan de développement de compétences pour 2022.



V - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vos demandes d'inscription sont à réaliser via le site de l'Institut 4.10, en passant commande :

- <https://catalogue-quatredix.valsoftware.cloud/CATALOGUE/produit.aspx?p=1402158>
- <https://catalogue-quatredix.valsoftware.cloud/CATALOGUE/produit.aspx?p=1402157>

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.



Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Françoise PICAUD

Directrice de la Formation Professionnelle

Document(s) annexe(s) :

- Programme pour le présentiel
- Programme pour le e-learning

